



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICES

### Formations à la prise de parole en public

#### DEFINITIONS

Le terme « prestataire » fait référence à Maître F. Sabrina GABTENI. Le « client » fait référence à la société ou l'individu ayant passé la commande au « prestataire ».

#### COMMANDE

Toute commande de formation suppose que le « client » accepte le contenu du stage proposé par le « prestataire » à la date de sa commande, tel qu'indiqué sur le site Internet [www.gabteni-avocat.com](http://www.gabteni-avocat.com).

Pour les commandes passées directement sur ce site, la validation se fait par double approbation conformément à la loi sur la confiance numérique.

Les commandes peuvent toutefois être passées par tout autre moyen écrit (mail, fax, courrier postal).

Dans ce dernier cas, le prestataire transmettra une convention d'honoraires que le client doit signer avant le début de la prestation.

#### PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les honoraires sont établis hors taxes.

La facture sera adressée au « client » après réception de son paiement.

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

#### RÈGLEMENT

Le règlement des factures s'effectue par carte bancaire sur le site.

Il peut aussi être effectué par chèque ou virement bancaire auprès de la banque du « prestataire », en indiquant le numéro de(s) facture(s) réglées (RIB envoyé sur demande).

Les factures sont payables à réception.

#### ANNULATION, ABSENCE, REPORT

Toute annulation doit intervenir avant l'expiration d'un délai de 7 jours francs avant le début de la formation.

Cette annulation doit être signalée par le client par écrit au prestataire, par mail ou courrier postal.

Cette demande écrite d'annulation du « client » est obligatoire pour faire date et foi.

Un accusé de réception de votre demande d'annulation vous sera envoyé par le « prestataire » :

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au « client » de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Le client peut aussi demander le report de ses séances de formation au moins 7 (sept) jours avant la séance prévue.

Un report intervenant moins de 7 (sept) jours avant le début du stage est considéré comme une annulation.

En cas d'absence du client, la prestation commandée sera facturée en totalité sauf autres clauses légales plus favorables.

#### ANNULATION DE SÉANCE(S)

Le « prestataire » se réserve la possibilité d'annuler une séance en cas de survenance d'un événement imprévu ou d'un problème technique, et ce sans aucun dédommagement au « client ».

Dans ce cas, le « client » sera prévenu au plus vite avant la date de début du stage et la séance initialisée prévue sera automatiquement reportée à une date convenue d'un commun accord.



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICES

### Formations à la prise de parole en public

#### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

- L'utilisation des documents remis lors des séances de formation est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957.

Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 *"toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants droit ou ayants cause est illicite"*.

L'article 41 de la même loi n'autorise que *"les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective"* et *"les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source"*.

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal.

La responsabilité du « client » sera engagée si un usage non autorisé était fait de ces supports de formation.

Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite.

Il appartient au « client » de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.

- RGPD : Les données personnelles du « client » en tant que personne physique font l'objet d'un traitement aux simples fins de délivrer le service qui a été commandé.

Celles-ci sont conservées et sécurisées conformément à législation et pour la durée légale liée aux lois sur la formation en vigueur au jour de la commande.

En conformité à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, et dans les conditions qu'elle définit, le « client », en tant que personne physique dispose d'un droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Il peut également définir des directives générales ou particulières relatives au sort de ses données à caractère personnel (*conservation, effacement, communication...*) après son décès.

Pour exercer vos droits, il convient d'adresser votre courrier au Délégué à la Protection des Données du prestataire à l'adresse suivante : gabteni-avocat@outlook.com ou à la CNIL.

#### RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, le prestataire limite sa responsabilité au montant des prestations fournies.

#### ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES ET RÉSOLUTION DES LITIGES

Le prestataire élit domicile à l'adresse de son siège social : 14 place du Pont 95300 PONTOISE.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce du lieu du siège du prestataire appliquant la loi française.